

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Rennes, le 15 JAN. 2020

Service d'appui (CoPrEv)
à la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne

Le Directeur régional

Contact : secrétariat CoPrEv
02 99 33 42 92
mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr
Réf. Garance n° 2020-007835

à M. le Préfet des Côtes-d'Armor
Préfecture des Côtes-d'Armor / DRCT
Direction des Relations avec les Collectivités
territoriales

Place du Général de Gaulle - BP 2370
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX

Objet : Création de la zone d'aménagement concerté de l'Ic à Pordic (22)

Vous avez transmis au service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (Ae), le 03 janvier 2020, le dossier de demande de mise à l'enquête conjointe parcellaire et préalable à la déclaration d'enquête d'utilité publique de la ZAC porte de l'Ic, sur la commune de Pordic (22).

L'étude d'impact n'ayant pas donné lieu à une actualisation au sens de l'article L. 122-1.1 III du code de l'environnement, depuis la saisine effectuée par le service urbanisme de la mairie de Pordic (dossier n° 2018-006403 avec un avis sans observation de l'Ae en date du 19 novembre 2018), une nouvelle consultation de l'Ae n'est pas requise.

L'information relative à l'absence d'observation de l'Ae dans le délai imparti, a été publiée sur le site internet de la MRAE Bretagne, à l'adresse suivante :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/bretagne-r9.html>

Comme convenu, l'exemplaire papier du dossier adressé vous est retourné.

La chef de la division
Évaluation Environnementale



Valérie Drouard